

Date: Vendredi 29 mai 2020

Service communication

Pauline Martineau / Tél: 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

NOTE DE PRESSE

Crise Covid-19: Parthenay-Gâtine propose un nouveau projet de soutien financier aux entreprises locales

Pour aider les entreprises locales à faire face après la longue période de confinement et pendant le déconfinement progressif, la Communauté de communes Parthenay-Gâtine présente son projet de dispositif d'aide complémentaire, une subvention «Rebond», pour les entreprises de moins de dix salariés (ETP).

Suite à la crise du Covid-19 un certain nombre de mesures prises par l'Etat et la région Nouvelle Aquitaine ont permis aux entreprises de limiter de manière importante les fermetures.

Cependant, la longue période de confinement et le déconfinement progressif impactent toujours durement les trésoreries des entreprises, tout en créant de nombreuses incertitudes sur le niveau et la rapidité du redémarrage de la consommation et donc des chiffres d'affaires.

Un premier soutien, en association avec la Région Nouvelle Aquitaine

Face à cette situation, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a souhaité agir rapidement. Elle a tout d'abord décidé de s'associer à la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de son plan de relance et plus spécifiquement du fond de solidarité et de proximité avec une dotation de 75 564 € (34 M€ de prêts publics aux Très Petites Entreprises) et ce dès fin avril dernier.

Subvention « Rebond », un projet de dispositif d'aide complémentaire pour les TPE

Les études menées sur notre territoire montrent qu'environ 14 % des Très Petites Entreprises* (commerçants, services, artisans et associations tous secteurs confondus) ne souhaitent pas s'engager avec un prêt car elles considèrent que les incertitudes sont trop grandes. Ces entreprises peuvent donc rapidement se retrouver en grande difficulté.

Conscient de cette problématique, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine souhaite mettre en place un dispositif d'aide complémentaire de subvention afin de faire effet levier sur le redémarrage d'une part et favoriser une démarche de demande de prêt public.

Ce projet de dispositif consisterait donc à apporter une subvention « Rebond » pour les entreprises de moins de 10 salariés (ETP) d'un maximum de 2000 €.

Les entreprises concernées devront pouvoir justifier d'une baisse de chiffre d'affaire de 25% sur la période de janvier à juin 2020.

Le calcul du montant de l'aide serait adapté aux aides perçues par les entreprises et aux dispositions qu'elles ont pu prendre sur cette période de référence.

Sur la base de démarches simplifiées, les demandes d'aides seraient soumises à un comité technique qui rendrait un avis pour décision des élus.

L'objectif est d'être opérationnel dès début juillet pour les premiers versements, une fois le nouvel exécutif communautaire installé et la commission Economie-Tourisme réunie.

^{*} donnée issue de l'analyse statistique de l'enquête réalisée par le service économie entre le 28 avril et le 13 mai auprès des entreprises de la CCPG. 14 % des entreprises indiquent qu'elles « ont refusé, ou pas demandé, un prêt de trésorerie car elles craignent de ne pas pouvoir le rembourser ».